

TERMINOLOGIE DE LA RESTRUCTURATION DU MARCHÉ DE L'ÉNERGIE
ÉDITION PROVISOIRE - JUIN 1999

A

Terminologie de la restructuration du marché de l'énergie

Édition provisoire

Juin 1999

Direction – Affaires corporatives

AVANT-PROPOS

La *Terminologie de la restructuration du marché de l'énergie* vise à franciser la terminologie utilisée en Amérique du Nord et à en implanter l'usage à l'échelle de l'entreprise. Ce vocabulaire s'adresse au personnel d'Hydro-Québec et à celui des ministères et organismes intéressés ainsi qu'aux spécialistes de ce domaine, aux professionnels de la communication et aux journalistes.

Les termes traités proviennent du choix concerté des membres du comité de référence de la Terminologie de la restructuration du marché de l'énergie. Ce comité, mis sur pied en mai 1998, se compose de représentants et de représentantes des Directions de la planification stratégique, des affaires réglementaires, de la réglementation hors Québec, des affaires corporatives, de la planification et du développement des actifs de TransÉnergie et de la Direction du développement électrique du ministère des Ressources naturelles, qui a réalisé un projet de glossaire à l'automne 1997.

Chaque terme et sa définition ont fait l'objet d'études en comité. Au cours des discussions, les membres ont fait valoir le fruit de leurs expériences respectives.

Dans le présent vocabulaire, il était difficile, voire impossible d'adopter la terminologie française internationale étant donné les différences de réglementation entre le Québec et la France. Bon nombre de réalités spécifiquement nord-américaines nous ont amenés à proposer des termes nouveaux ou encore à donner une extension de sens à des termes existants. Quant aux équivalents anglais, ils sont donnés à titre informatif et ne sont pas normalisés. Ils sont tirés, pour la plupart, de documents d'entreprises ou d'organismes nord-américains.

Nous espérons que le vocabulaire rendra les services escomptés. Par ailleurs, tout commentaire susceptible d'enrichir ou d'améliorer le contenu d'une version ultérieure sera particulièrement bien accueilli par la Direction des affaires corporatives.

Hydro-Québec
Direction – Affaires corporatives

©Hydro-Québec, juin 1999
Tous droits réservés

La *Terminologie de la restructuration du marché de l'énergie* a été réalisé par

Francine Doray, terminologue
Direction – Affaires corporatives

avec la collaboration du

Comité de référence de la *Terminologie de la restructuration du marché de l'énergie*
composé de :

Yves Dallaire, chargé de projet – Réglementation hors Québec
Direction – Réglementation hors Québec

Alain Daneau, économiste
Direction du développement électrique
Ministère des Ressources naturelles

François Hébert, chef – Affaires réglementaires
Direction – Planification et développement des actifs
TransÉnergie

Lise Gagné, conseillère – Affaires réglementaires
Direction – Affaires réglementaires

Louis Vézina, conseiller – Planification stratégique
Direction principale – Planification stratégique

NOTES LIMINAIRES

1. Des parenthèses encadrent les termes qui sont d'emploi facultatif ainsi que les sigles.
2. Quand plusieurs termes précèdent une définition, le premier est celui que privilégie le comité.
3. . identifie les termes à éviter.
4. ☞ signifie **voir** et renvoie au terme qui contient la définition, les notes et le ou les équivalents anglais.
5. ➞ signifie **voir aussi** et renvoie à un ou à plusieurs termes qui ont une certaine relation avec le terme défini.
6. signifie **note** : on y trouve des explications complémentaires ou la mention d'un terme à éviter.

TABLES DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
NOTES LIMINAIRES	4
TABLES DES MATIÈRES	5
VOCABULAIRE	6
BIBLIOGRAPHIE	24
INDEX DES TERMES ANGLAIS	26

accès réciproque (au réseau)
☞ **réciprocité d'accès**

. **actif échoué**
☞ **actif non compétitif**

actif non compétitif
actif non récupérable

Actif qui perd tout ou partie de son avantage économique sur le marché, parce que son propriétaire n'est plus en mesure d'en récupérer tous les coûts dans un marché ouvert et compétitif.

L'expression « actif échoué » est une traduction littérale de l'anglais et est à éviter.

stranded asset

. **agrégateur**
☞ **groupeur**

autoproducteur

Entreprise ou groupe d'entreprises qui, subsidiairement à leurs activités principales, produisent elles-mêmes, individuellement ou en commun, de l'énergie électrique destinée en totalité ou en partie à leurs besoins, les surplus pouvant être écoulés sur le marché.

autoproducer
autogenerator
self-generator

client accrédité

Au Québec, client d'un transporteur qui est autorisé à demander et à réserver un service de transit dans le système de réservation de capacités de transport.

registered customer
accredited customer

☞ système de réservation de capacités de transport

client admissible (du service de transport de gros)

Service public d'électricité, organisme gouvernemental de revente d'électricité ou toute personne qui produit de l'électricité en vue de la vente pour la revente conformément aux termes du contrat du service de transport d'Hydro-Québec pour l'accessibilité à son réseau.

L'expression « client éligible » est une traduction littérale de l'anglais et est à éviter.

eligible customer

client captif

Consommateur qui en raison de sa position géographique ou de contraintes réglementaires doit acheter son électricité exclusivement auprès d'un monopole.

captive customer

☛ marché captif et monopole

. client éligible

☛ **client admissible**

cogénération

production combinée (de chaleur et d'électricité)

Production d'énergie sous deux formes différentes, par exemple électricité et vapeur, à partir d'une même source primaire.

Le terme cogénération tend à remplacer dans l'usage l'expression « production combinée (de chaleur et d'électricité) » qu'on rencontre encore parfois dans la documentation technique.

cogeneration

consommateur final

Tout client qui achète de l'électricité pour sa propre consommation et non pour la revente.

end-user

contrat à livrer

contrat à terme (de gré à gré) de marchandises

Contrat à terme négocié de gré à gré, c'est-à-dire adapté aux besoins des parties contractantes, et dont l'actif sous-jacent est une marchandise, par exemple du gaz, de l'électricité.

L'utilisation de l'expression contrat à livrer est motivée par le fait que ce type de contrat donne obligatoirement lieu à une livraison à l'échéance, alors que, dans la majorité des cas, les contrats à terme normalisés (*commodity futures*) sont réglés avant l'échéance sans qu'il y ait livraison de l'actif sous-jacent, seul le solde étant versé.

Le prix de livraison demeure constant jusqu'à l'échéance du contrat. Au moment de sa négociation, le prix de livraison est toujours égal au prix à terme de la denrée au moment de la signature du contrat.

forward commodity (contract)

forward

contrat à terme (de gré à gré) de marchandises
☞ **contrat à livrer**

contrat à terme (normalisé) de marchandises
contrat à terme boursier

Dans le contexte énergétique, contrat à terme normalisé, c'est-à-dire uniformisé quant à la taille, à l'échéance, au lieu de livraison et à la description des marchandises, et dont l'actif sous-jacent est une marchandise, par exemple du gaz, de l'électricité. Il se négocie en bourse et son prix est fixé à l'avance.

Le contrat à terme normalisé est un effet de commerce négociable.

commodity futures (contract)
futures

contrat bilatéral

Contrat qui comporte des obligations réciproques, c'est-à-dire qui engage les parties contractantes les unes envers les autres.

bilateral contract

contrat d'achat direct

Contrat d'achat d'électricité conclu directement entre le producteur et le consommateur final. Ce type de contrat se différencie des transactions faites par l'intermédiaire de la bourse.

direct purchase contract

contrat d'approvisionnement en énergie

Contrat de vente d'énergie passé entre un fournisseur d'énergie et un distributeur dans le but d'alimenter la clientèle de ce dernier.

energy procurement contract

contrat d'écart compensatoire

Type de contrat bilatéral pour lequel le producteur compense l'acheteur ou vice versa (utilisateur final ou distributeur municipal) pour la différence, lorsque le prix au comptant (*spot price*) déterminé par le marché, dépasse le prix contractuel.

Dans ce sens l'expression « contrat pour la différence » est à éviter.

contract for differences (CFD)

. contrat pour la différence
☞ **contrat d'écart compensatoire**

convention d'interconnexion

Contrat servant de cadre aux transactions entre des réseaux interconnectés.

interconnection agreement

convergence (des marchés)

Phénomène par lequel des industries ou des marchés jusqu'alors séparés et distincts (électricité et gaz, téléphonie et câblodistribution, par exemple) s'associent dans le but de créer une synergie et d'assurer la prestation de services de façon intégrée et efficace.

convergence

courtier (en énergie)

Intermédiaire qui met en contact l'acheteur et le vendeur d'énergie et facilite les opérations commerciales entre ces derniers moyennant des honoraires.

À la différence du négociant, le courtier n'acquiert pas l'énergie qu'il vend.

broker

power broker

. coût de transition

☞ **coût non compétitif**

coût non compétitif

coût non récupérable

Dans un marché ouvert et de libre concurrence pour la production d'électricité, coûts associés notamment aux actifs non compétitifs, aux contrats d'approvisionnement établis à des prix supérieurs à ceux du marché et aux programmes de gestion de la demande.

L'expression « coût de transition » est à éviter.

stranded cost

☛ **récupération des coûts non compétitifs**

couverture

opération de couverture

Opération qui consiste à acheter ou à vendre à terme des marchandises (gaz, électricité, devises, etc.) dans le but d'éliminer ou de réduire les risques associés à la fluctuation des prix sur la valeur des actifs et des passifs détenus par l'entreprise.

hedge

hedging

dé-intégration

☞ **séparation fonctionnelle (des activités)**

demande de pointe

Puissance maximale que les clients d'un réseau appellent en même temps au cours d'une période de référence (heure, jour).

peak demand

peak load

demande de pointe coïncidente**demande de pointe simultanée**

Puissance maximale que les clients de deux réseaux appellent en même temps au cours d'une période de référence (heure, jour, semaine, mois, année).

coincidental peak load

demande de pointe simultanée

☞ **demande de pointe coïncidente**

déréglementation (électrique)

☞ **restructuration**

dérégulation

☞ **restructuration**

distributeur

Entité responsable de la distribution de l'électricité sur un territoire donné. Cette entité est généralement propriétaire du réseau de distribution et responsable de sa maintenance.

Au Québec, la distribution de l'électricité est assurée par le groupe – Distribution d'Hydro-Québec ainsi que par neuf municipalités et une coopérative.

distributor

local distribution company (LDC)

échange d'énergie

Livraison et réception d'énergie entre des réseaux de transport.

L'échange d'énergie permet généralement d'optimiser l'utilisation des équipements de production et de transport de chacun des réseaux.

energy exchange

entreprise de service public
entreprise d'utilité publique

Entreprise privée ou publique chargée d'assurer des services essentiels à une collectivité (eau, gaz, électricité, etc.).

utility
public utility
utility company

entreprise d'utilité publique
 entreprise de service public

Federal Energy Regulatory Commission (FERC)

Agence autonome du département américain de l'énergie qui régit notamment l'accès aux réseaux de transport et aux marchés de gros du gaz et de l'électricité aux États-Unis.

Federal Energy Regulatory Commission (FERC)

fourniture

Électricité produite par Hydro-Québec, ou achetée à des fournisseurs québécois ou étrangers, et servant à satisfaire les besoins de sa clientèle.

Historiquement, la fourniture englobait la production, le transport et la distribution. Avec la restructuration des marchés, les composantes du service électrique (production, transport, distribution) sont réglementées de façon distincte.

generation
commodity

frais d'accès

Coût imposé aux clients d'un réseau électrique et qui leur donne le droit d'utiliser ce réseau pour faire transiter l'énergie produite ou achetée.

access charge

frais de sortie

Coût imposé à un client qui se débranche d'un réseau ou qui choisit de s'approvisionner en partie ou en totalité auprès d'un fournisseur autre que le service public intégré.

exit fee

gestionnaire indépendant du réseau (de transport)
opérateur indépendant du réseau (de transport)

Entité organisationnelle indépendante regroupant plusieurs transporteurs qui assure un accès non discriminatoire au réseau de transport et qui est responsable de la planification, de la sécurité et des activités de contrôle de ce réseau à l'intérieur d'une région géographique donnée.

independant system operator
ISO

grossiste

Entreprise qui se spécialise dans l'achat d'électricité pour la revente notamment auprès des courtiers, des négociants et des municipalités.

wholesaler

groupeur

Entreprise qui groupe des petits producteurs ou des clients afin de leur permettre d'acheter ou de vendre de l'électricité à un meilleur prix, par comparaison à une transaction individuelle.

Dans ce sens, le terme « agrégateur » est à éviter.

aggregator

interconnexion

Toute installation assurant des mouvements d'énergie entre des réseaux de transport.

interconnection

interfinancement

1. Dans une entreprise de service public, action de financer un secteur d'activité, grâce à des transferts financiers, par exemple à partir des activités monopolistiques de transport ou de distribution, en direction d'activités concurrentielles comme la production.
2. Dans un système de tarification, pratique en vertu de laquelle le tarif appliqué à certaines catégories de clients ne reflète pas le coût réel du service.

L'interfinancement est limité lorsque la tarification d'un client se rapproche du coût réel du service.

L'expression « subvention croisée » est à éviter.

cross subsidization
cross-subsidy

libéralisation

 **restructuration**

marché à terme

marché de contrats à terme

Marché où sont négociés, à un prix convenu d'avance, des contrats portant sur de l'énergie (électricité, gaz, etc.) dont l'acheteur ne prendra possession que plus tard à une date choisie par les contractants.

futures market

forward market

marché au comptant

Marché où la livraison et le règlement, lors de l'achat ou de la vente de quantité d'électricité, de gaz, de pétrole, etc., se font dans l'immédiat. Le prix est établi en fonction de l'offre et de la demande au moment de la transaction.

Le marché au comptant s'oppose au marché à terme (*futures market, forward market*).

spot market

marché captif

Marché qui en raison de sa position géographique ou de contraintes réglementaires est sous la dépendance d'un seul fournisseur d'énergie.

captive market

☛ monopole et client captif

marché de contrats à terme

☛ **marché à terme**

marché de détail

Marché où s'effectuent directement les ventes d'électricité et d'autres services énergétiques aux consommateurs finaux.

Dans un marché de détail ouvert, le consommateur final aurait le choix de son fournisseur d'énergie, mais continuerait à utiliser le réseau de transport et de distribution auquel il est branché pour faire transiter l'énergie achetée.

retail market

marché de gros

Marché où se négocient l'achat et la vente de quantités d'énergie pour la revente.

Au Québec, le marché de gros réunit Hydro-Québec, neuf réseaux municipaux et une coopérative régionale d'électricité. Ce qui différencie le marché de gros du marché de détail ce n'est pas la quantité d'énergie (kWh) en jeu dans la transaction, mais plutôt l'usage (revente ou consommation finale) qui sera fait de cette énergie.

wholesale market

modalités d'accès (au réseau)

Ensemble des particularités et des conditions (prix, contraintes techniques, etc.) déterminées par une entreprise d'électricité et auxquelles doivent satisfaire les clients d'un réseau.

(network) access procedure

monopole

Situation économique excluant toute concurrence et dans laquelle une seule entreprise contrôle la production, le transport, la distribution ou la vente d'une marchandise.

Dans un monopole, les prix sont généralement réglementés par un organisme gouvernemental ou réglementaire.

monopoly

➡ marché captif et client captif

monopole naturel

Marché dans lequel on peut satisfaire à la demande de façon plus économique en confiant l'approvisionnement à une seule entreprise plutôt qu'à plusieurs.

natural monopoly

négociant (en électricité)

Entreprise qui, en tant qu'intermédiaire, achète et revend de l'électricité sur le marché de gros et de détail mais ne possède pas nécessairement d'installation de production, de transport ni de distribution.

Pour transiger sur le marché américain les négociants doivent être accrédités par la Federal Energy Regulatory Commission.

Pour Hydro-Québec, c'est sa filiale HQ Energy Services US qui agit à titre de négociant sur le marché de gros américain et éventuellement sur le marché de détail. Le négociant acquiert l'électricité qu'il transige et il peut représenter différents fournisseurs. Au Canada, c'est la filiale Marketing d'Énergie H. Q. Inc. qui agit comme négociant.

marketer

power marketer

New England Power Exchange (NEPEX)

Organisme qui fait partie du NEPOOL et qui assure l'appariement entre l'offre et la demande d'électricité en Nouvelle-Angleterre.

New England Power Exchange (NEPEX)

New England Power Pool (NEPOOL)

Organisme qui exploite un réseau régional regroupant les principales installations de production et de transport des entreprises d'électricité de la Nouvelle-Angleterre.

Le New England Power Pool a confié la responsabilité d'exploiter le réseau de la Nouvelle-Angleterre à ISO New England.

New England Power Pool (NEPOOL)

North American Electric Reliability Council (NERC)

Organisme qui regroupe des entreprises d'électricité afin de promouvoir la fiabilité et l'efficacité du service de transport d'électricité. Il a également pour rôle d'établir des politiques et des encadrements concernant la planification, l'exploitation et la maintenance des réseaux électriques pour les États-Unis, le Canada et le Mexique. Le NERC est formé de dix comités régionaux et d'un comité affilié.

North American Electric Reliability Council (NERC)

☛ Northeast Power Coordination Council (NPCC)

North American Electric Reliability Organization (NAERO)

Organisme qui a pour but de développer, de promouvoir et de faire appliquer les normes qui assurent la fiabilité et l'efficacité des réseaux de transport d'électricité nord-américains.

Cet organisme est issu du North American Electric Reliability Council (NERC) et est appelé à le remplacer dans le contexte de la restructuration et de la compétitivité des marchés.

North American Electric Reliability Organization (NAERO)

Northeast Power Coordinating Council (NPCC)

Organisme ayant pour mandat de promouvoir la fiabilité et l'efficacité du service électrique fourni par les réseaux de transport dans le nord-est des États-Unis et dans l'est du Canada. Il a également pour rôle d'établir des politiques et des encadrements concernant la planification, l'exploitation et la maintenance des réseaux électriques. Le NPCC est un des dix comités régionaux du NERC.

Hydro-Québec fait partie du NPCC par l'intermédiaire de sa division TransÉnergie.

Northeast Power Coordinating Council (NPCC)

☛ North American Electric Reliability Council (NERC)

Office national de l'énergie (ONE)

Organisme de réglementation fédéral indépendant qui exerce notamment sa compétence sur les exportations d'électricité canadienne, la construction et l'exploitation des lignes internationales de transport d'électricité.

National Energy Board (NEB)

opérateur indépendant du réseau (de transport)

☛ gestionnaire indépendant du réseau (de transport)

opération de couverture

☛ couverture

Ordonnance 888

Ordonnance émise par la FERC en avril 1996 et qui définit les orientations en matière d'ouverture des réseaux de transport de l'électricité, notamment en demandant aux entreprises de services publics de déterminer les conditions et les tarifs pour l'accès des tiers à leur réseau de transport pour des transactions d'énergie sur le marché de gros.

Il existe plusieurs ordonnances complémentaires identifiées : 888A, 888B, etc. Le Comité a choisi de ne pas les définir.

Order 888

Ordonnance 889

Ordonnance touchant le système d'information de transit en temps réel (*Open Access Same-Time Information System*) et portant sur les prix et l'adoption de règles de conduite sur la séparation fonctionnelle entre les activités commerciales et les activités de transport d'électricité, dans le but d'assurer un accès non discriminatoire au réseau.

Il existe plusieurs ordonnances complémentaires identifiées : 889A, 889B, etc. Le Comité a choisi de ne pas les définir.

Order 889

ouverture à la concurrence

☞ **restructuration**

ouverture des marchés

☞ **restructuration**

prix net (au producteur)

Sommes perçues par le producteur après le paiement des dépenses associées au transport de l'électricité.

net back

prix plafond

Mécanisme de réglementation des prix qui consiste à définir le prix maximal d'un service soit un montant fixe, soit un montant indexé, en fonction d'un ensemble de critères, notamment le taux d'inflation, le facteur d'efficacité de gestion, le prix des combustibles. Le prix plafond peut aussi être un prix fixe.

price-cap

producteur autonome

☞ **producteur indépendant**

producteur

Entité engagée dans la production de l'électricité.

Au Québec, les producteurs d'électricité sont : le groupe – Production d'Hydro-Québec et un certain nombre de producteurs indépendants et d'autoproduleurs.

generator

producteur indépendant producteur autonome

Entreprise qui produit ou transforme de l'énergie électrique au moyen de ses propres installations de production, en vue de vendre cette énergie.

Aux États-Unis, les notions d'*independent power producer (IPP)* et de *small power producer (SPP)* sont définies par une loi.

independent power producer (IPP)
small power producer (SPP)

production combinée (de chaleur et d'électricité) ☞ cogénération

réciprocité d'accès (au réseau) accès réciproque (au réseau)

Condition requise ou imposée par un organisme réglementaire dans le cadre de l'ouverture des marchés de gros et de détail qui implique que pour obtenir le libre accès à un autre réseau de transport, pour lui-même ou une de ses sociétés affiliées ou filiales, un transporteur peut donner le libre accès à son réseau.

☞ système de réservation de capacités de transport

open acces

recupération de coût non compétitif

Dans un marché ouvert et de libre concurrence pour la production d'électricité, coûts généralement perçus auprès des clients, pendant une période de temps déterminée par réglementation, qui permettent aux entreprises de services publics de recouvrer une partie de leurs actifs non compétitifs.

stranded cost recovery

☞ coût non compétitif

Régie de l'énergie

Au Québec, organisme de régulation économique dont la mission consiste à favoriser la satisfaction des besoins énergétiques des consommateurs québécois, dans une perspective de développement durable, en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales ainsi que de l'équité au plan individuel comme sur le plan collectif. La Régie assure également la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable des distributeurs.

Régie de l'énergie

réseau (de distribution) municipal

Réseau de distribution d'électricité qui appartient en propre à une municipalité.

Au Québec, neuf réseaux municipaux de distribution d'électricité sont assujettis à la *Loi sur les systèmes municipaux d'électricité et les systèmes privés d'électricité* et une coopérative est assujettie à la *Loi sur la coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville*.

municipal electric utility
municipal system
municipal distribution system

réseau de distribution (d'électricité)

Ensemble des installations destinées à la fourniture d'électricité à partir des postes de distribution, incluant les lignes de distribution à moyenne et à basse tensions, ainsi que tout l'appareillage situé entre ces lignes et les compteurs des consommateurs, en les incluant.

distribution system

réseau de transport (d'électricité)

Ensemble des installations destinées à acheminer l'électricité ainsi que les lignes de transport à haute tension et les postes de répartition et de transport, autres que les équipements de production et le réseau de distribution d'électricité.

transmission system

réseaux interconnectés

Réseaux reliés électriquement par une ou des interconnexions.

interconnected systems

restructuration (du marché de l'électricité)

Modification de la structure et de l'organisation du marché de l'électricité dans le but d'introduire la concurrence dans la production de l'électricité.

Le Comité a retenu le terme générique restructuration car c'est le terme qui décrit le mieux l'ensemble des modifications apportées à la structure de l'industrie électrique.

Les termes suivants : « dérégulation », « dérégulation électrique », « déréglementation », « ouverture des marchés », « libéralisation des marchés » et « ouverture à la concurrence » ne sont pas synonymes et les notions qui s'y rattachent ne décrivent souvent qu'une partie des changements qui s'opèrent dans le marché de l'électricité.

deregulation

séparation fonctionnelle (des activités) dé-intégration

Modification à la structure et au mode de fonctionnement des entreprises intégrées verticalement qui consiste à séparer les activités de production, de transport et de distribution des entreprises d'électricité afin qu'elles soient réalisées de façon indépendante.

Cette séparation peut être simplement comptable ou conduire à la création d'entreprises indépendantes. Le terme dé-intégration se trouve principalement dans la documentation publiée en France.

unbundling

. services ancillaires ☞ services complémentaires

services complémentaires

Ensemble des services nécessaires à l'exploitation sécuritaire des réseaux de transport. Ils comprennent notamment la programmation du contrôle du réseau et de la répartition, la fourniture de puissance réactive et le contrôle de la tension, la régulation et le contrôle de la fréquence, la réserve supplémentaire, l'énergie involontaire ainsi que les réserves d'exploitation.

L'expression « services ancillaires » est un calque de l'anglais « ancillary services » et est à éviter.

ancillary services

service de transport en réseau intégré

Service qui permet aux clients du réseau intégré d'utiliser de manière efficace et économique leurs ressources pour alimenter leur charge au Québec.

network integration transmission service

service de transport de point à point

Service de réservation et de transport de puissance et d'énergie du point de réception au point de livraison.

Ce type de service peut être à court ou à long terme, c'est-à-dire pour une durée inférieure à un an ou pour une durée d'un an ou plus.

Ce type de service peut être garanti (*firm*) ou interruptible (*interruptible*) c'est-à-dire qu'il peut être mis à disposition avec une fiabilité prédéterminée ou qu'il peut être interrompu suivant des conditions définies par contrat.

point-to-point transmission service

stockage (d'énergie)

Technique consistant à emmagasiner de l'eau dans les réservoirs pour constituer une réserve, dans le but de l'utiliser éventuellement pour la production d'énergie électrique.

Dans un contexte de production hydraulique, le stockage permet notamment de tirer profit des fluctuations du prix de l'électricité.

*energy banking
storage*

- **subvention croisée**
☞ **interfinancement**

swap d'énergie

Engagement contractuel entre deux contreparties par lequel une contrepartie s'engage à payer un prix fixe une marchandise de référence, de l'électricité par exemple, tandis que l'autre paye le prix variable pour une période convenue et pour une quantité déterminée.

commodity swap

système de réservation de capacités de transport système d'information de transit en temps réel

Système d'affichage de données en temps réel qui permet à tous les utilisateurs potentiels de service de transport d'électricité de connaître les capacités de transit disponibles et les tarifs, de demander et de réserver un service de transit, d'afficher les services qu'ils veulent revendre et de suivre le cheminement de leur demande ou toute autre donnée ou information pertinentes au fonctionnement du marché de gros.

Au Québec, ce service est disponible sur le site Internet de TransÉnergie.

Open Access Same-Time Information System (OASIS)

tarif au coût moyen

Tarif basé sur le coût moyen du réseau de transport.

Ce tarif s'applique aux ajouts de capacité.

rolled-in rates

tarif de fourniture

Prix de la composante production de l'électricité.

commodity rate

supply rate

tarif timbre-poste

Tarif unitaire et uniforme appliqué à l'ensemble du réseau (électrique ou gazier) sans égard à la distance.

postage-stamp rate

postage-stamp tariff

postage-stamp toll

transit

Service rendu par un transporteur pour acheminer l'électricité d'un tiers sur son réseau.

wheeling

transit de détail

Acheminement, transport d'électricité à un consommateur ou à un client de détail.

retail wheeling

transit de gros

Acheminement, transport d'électricité destinée aux clients du marché de gros.

wholesale wheeling

transit d'importation

Acheminement d'électricité produite hors Québec sur le réseau d'Hydro-Québec.

wheel-in

transit d'exportation

Acheminement sur un réseau situé à l'extérieur du Québec d'électricité produite au Québec.

wheel-out

transit intérieur

Acheminement sur le réseau d'Hydro-Québec d'électricité provenant d'un producteur situé au Québec et dont la destination finale est au Québec.

wheel-within

transit interréseaux

Acheminement sur le réseau d'Hydro-Québec d'électricité provenant d'un producteur situé à l'extérieur du Québec et qui a comme destination finale un réseau également situé hors Québec.

wheel-through

transporteur

Entité responsable du transport de l'électricité.

Au Québec, c'est TransÉnergie, une division d'Hydro-Québec, qui agit à titre de transporteur pour l'essentiel des ventes d'électricité.

transmission company

vente à un tiers

Toute vente en vue de la revente, dans le cadre d'un commerce inter-États, interprovincial ou international, à un acheteur d'électricité qui n'est pas désigné comme faisant partie de la charge en réseau au sens du service de transport en réseau intégré.

third-party sale

BIBLIOGRAPHIE

ACADÉMIE DES SCIENCES COMMERCIALES, CONSEIL INTERNATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Dictionnaire commercial, français-anglais-allemand*, Paris, CILF, 1994, 1030 p.

BRITISH COLUMBIA UTILITIES COMMISSION, *The British Columbia Electricity Market Review*, Glossary, annexe 10, 2 p. September 1995.

CONSEIL MONDIAL DE L'ÉNERGIE, *Dictionnaire de l'énergie*, Paris, Jouve, 1992, 633 p.

FRANCE, Ministère de l'Économie des Finances et de l'Industrie, *Vers la future organisation électrique française ; des informations et des questions pour réussir la nouvelle organisation du Service public de l'électricité*, février 1998, 56 p.

FRIEDMAN, Jack P., *Dictionary of Business Terms*, New York, Barron's, 1987, 650 p.

GIORDANO, Albert G., *Concise Dictionary of Business Terminology*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1981, 225 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q., chapitre R-6.01, Éditeur officiel du Québec, mai 1998, 35 p. plus index.

_____, Ministère des ressources naturelles, *Glossaire de la restructuration des marchés de l'énergie*, édition provisoire, Québec, décembre 1997, 18 p.

_____, Office de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique*, disque optique, Cedrom-Sni, Outremont, 1998.

GREENWALD, Douglas, *Dictionnaire économique*, Paris, Économica, 3^e édition, 1987, 750 p.

HYDRO-QUÉBEC, *Contrat du service de transport d'Hydro-Québec pour l'accessibilité à son réseau*, p.v., 1997.

_____, *Modalités d'établissement et d'implantation des tarifs de fourniture ; Proposition d'Hydro-Québec*, R-3398-98, 20 février 1998, p.v.

_____, TransÉnergie, *Rapport d'activité 1997*, 24 pages, 1998.

_____, vice-présidence – Planification stratégique et développement, *Plan stratégique 1998-2002*, Montréal, Hydro-Québec, 1997, 60 p.

KHOURY, Nabil, LAROUCHE, Pierre, *Options et contrats à terme*, 2^e édition, Presses de l'Université Laval, 1995.

LAFRANCE, Gaëtan, *L'autoroute énergétique en Amérique du Nord : est-ce la panacée pour les canadiens ? Les jeux du Québec*, Revue de l'énergie, n° 490, septembre 1997, p. 543-552.

LANGLOIS, Jean-Pierre, *Dictionnaire économique québécois*, Montréal, Transcontinental, 1988, 194 p.

Le nouveau petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, Le Robert, 1995, 2551 p.

MÉNARD, Louis, *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière*, Toronto, Institut canadien des comptables agréés, 1994, 994 p.

NATIONAL ASSOCIATION OF REGULATORY UTILITY COMMISSIONNERS, *Glossary*, 1998, 13 p., Internet.

PACIFIC GAS AND ELECTRIC COMPANY, *Resource : An Encyclopedia of Energy Utility Terms*, 2^e édition, San Francisco, Pacific Gas and Electric Company, 1992, 549 p.

PERCEBOIS, Jacques, *La dérégulation de l'industrie électrique en Europe et aux États-unis : un processus de décomposition-recomposition*, Revue de l'énergie, n° 490, septembre 1997, p. 523-542.

POWER MARKETING ASSOCIATION, *Electricity Glossary*, Internet, février 1998, 18 p.

Public Utilities Fortnightly, *ISO Pricing : Let's Not Socialize Transmission Rates*, February 15, 1997, p. 48-51.

REDDY CORPORATION INTERNATIONAL, *SourceBook*, Albuquerque.

STOFFAËS, Christian, *Entre monopole et concurrence ; la régulation de l'énergie en perspective historique*, Paris, éd. P.A.U., 1994, 521 p.

SYLVAIN, Fernand, *Dictionnaire de la comptabilité et des disciplines connexes*, Toronto, Institut canadien des comptables agréés, Toronto, 1982, 662 p.

Termium, Banque de terminologie du gouvernement du Canada, disque optique, 1996.

TERRY, John V., *Dictionnaire for Business and Finance*, Fayetteville, University of Arkansas Press, 1989, 494 p.

UNIVERSITÉ LAVAL, Département d'économie et GREEN, DOUCET, Joseph A., *La restructuration des marchés de l'électricité : un portrait de la situation mondiale*, Université Laval, Sainte-Foy, décembre 1997, 93 p.

INDEX DES TERMES ANGLAIS

A

access charge · 11
access procedure · 14
accredited customer · 6
aggregator · 12
ancillary services · 20
autogenerator · 6
autoproducer · 6

B

bilateral contract · 8
broker · 9

C

captive customer · 7
captive market · 13
CFD · 8
cogeneration · 7
coincidental peak load · 10
commodity · 11
commodity futures (contract) · 8
commodity rate · 22
commodity swap · 21
contract for differences (CFD) · 8
convergence · 9
cross subsidization · 12
cross-subsidy · 12

D

deregulation · 19
direct purchase contract · 8
distribution system · 19
distributor · 10

E

eligible customer · 6
end-user · 7
energy banking · 21
energy exchange · 10
energy procurement contract · 8
exit fee · 11

F

Federal Energy Regulatory Commission (FERC) · 11
FERC · 11
forward · 7
forward commodity (contract) · 7
forward market · 13
futures · 8
futures market · 13

G

generation · 11
generator · 17

H

hedge · 9
hedging · 9

I

independant system operator · 12
independent power producer (IPP) · 18
interconnected systems · 19
interconnection · 12
interconnection agreement · 9
IPP · 18
ISO · 12

L

LDC · 10
local distribution company (LDC) · 10

M

marketer · 15
monopoly · 14
municipal distribution system · 19
municipal electric utility · 19
municipal system · 19

N

NAERO · 15
National Energy Board (NEB) · 16
natural monopoly · 14
NEB · 16
NEPEX · 15
NEPOOL · 15
NERC · 15
net back · 17

network access procedure · 14
network integration transmission service · 20
New England Power Exchange (NEPEX) · 15
New England Power Pool (NEPOOL) · 15
North American Electric Reliability Council (NERC) · 15
North American Electric Reliability Organization (NAERO) · 15
Northeast Power Coordinating Council (NPCC) · 16
NPCC · 16

O

OASIS · 21
open acces · 18
Open Access Same-Time Information System (OASIS) · 21
Order 888 · 16
Order 889 · 17

P

peak demand · 10
peak load · 10
point-to-point transmission service · 20
postage-stamp rate · 22
postage-stamp tariff · 22
postage-stamp toll · 22
power broker · 9
power marketer · 15
price-cap · 17
public utility · 11

R

Régie de l'énergie · 18
registered customer · 6
retail market · 13
retail wheeling · 22
rolled-in rates · 21

S

self-generator · 6
small power producer (SPP) · 18
spot market · 13
SPP · 18
storage · 21
stranded asset · 6
stranded cost · 9
stranded cost recovery · 18
supply rate · 22

T

third-party sale · 23
transmission company · 23
transmission system · 19

U

unbundling · 20
utility · 11
utility company · 11

W

wheel-in · 22
wheeling · 22
wheel-out · 22
wheel-through · 23
wheel-within · 22
wholesale market · 14
wholesale wheeling · 22
wholesaler · 12